

## RÉSOLUTION ECO 1/2007

### **ANALYSE ET COMPARAISON DES PROGRAMMES DE FORMATION DIPLOMANTE POUR LES PROFESSIONNELS DE LA VIGNE ET DU VIN**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, sur proposition de la Commission III « Economie », à partir des travaux du groupe d'experts « Formation »,

CONSIDÉRANT la résolution OENO 2/91 relative à la formation des œnologues,

CONSIDÉRANT la résolution OENO 1/99 qui souligne les besoins d'harmonisation et de reconnaissance internationale des formations,

CONSIDÉRANT qu'il est important de favoriser les échanges internationaux de formation, conformément aux thèmes de travail prioritaires du Plan Stratégique 2005-2008,

CONSIDÉRANT que ces échanges passent par la définition des différents niveaux de formation et de leurs équivalences,

#### DEMANDE

Au groupe d'experts « Formation », dans le but de faciliter les échanges, d'analyser et de comparer les programmes de formation.

Pour cela, il pourra, notamment, faire appel à des experts, issus des milieux de l'éducation ou des professions vitivinicoles.

Ce travail d'analyse et de comparaison permettra de définir des critères objectifs, afin d'aider ceux qui le demandent, pour faciliter les échanges par un processus de recherche d'équivalences entre formations.